



Saint Clair'infos

La lettre d'information de la commune de Saint-Clair-sur-l'Elle

EN DIRECT

80^{ème} anniversaire du débarquement

L'Association du Mur du Souvenir

et

Les communes de

Couvains

La Luzerne

La Meauffe,

Le Mesnil-Rouxelin

Moon sur Elle

Saint André de l'Épine

Saint Clair sur l'Elle

Saint Jean de Savigny

Sainte Marguerite d'Elle

Villiers-Fossard



ont l'honneur de vous inviter au

80^{ème} anniversaire du débarquement

Mercredi 5 juin 2024

9h30 Mur du Souvenir de Saint Jean de Savigny

10h45 Stèle du Carrefour St Clair

Puis cortège vers la Maison des Associations

En présence d'une délégation américaine

Pour prolonger la journée de commémoration du
80^{ème} anniversaire du débarquement

L'Association du Mur du Souvenir

et

Les communes de

Couvains

La Luzerne

La Meauffe,

Le Mesnil-Rouxelin

Moon sur Elle

Saint André de l'Épine

Saint Clair sur l'Elle

Saint Jean de Savigny

Sainte Marguerite d'Elle

Villiers-Fossard



vous invitent à une soirée pique-nique

sur fond musical

le mercredi 5 juin

à 19h pour le verre de l'amitié

à la maison des associations de Saint-Clair-sur-l'Elle

Venez partager ce moment de convivialité.

Invitez vos amis, vos voisins...

et surtout n'oubliez pas votre panier pique-nique !

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Reconnue d'utilité publique par Décret du 20 Mai 1920



UNCAFN



6 JUIN 2024

80^{ème} ANNIVERSAIRE DU DEBARQUEMENT

Les Anciens Combattants de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

vous invitent à une cérémonie au Monument aux Morts

le 6 Juin à 19 Heures.

Un apéritif vous sera offert à l'issue de la cérémonie.

Selon un souhait national, les cloches de toutes les églises sonneront à 19 h 44.

Le Président, Charles VIOLETTE

POINT INFOS

En raison des cérémonies du 80^{ème} anniversaire du débarquement à St Clair sur l'Elle, la mairie et la France Services seront exceptionnellement fermées le mercredi 5 juin.

POINT INFOS

Entretien des haies et talus : des précautions à prendre



Les haies abritent de nombreuses espèces. Refuges pour certains mammifères comme les hérissons ou les chauves-souris, elles sont aussi indispensables au cycle de vie de nombreuses espèces d'oiseaux et

d'insectes. En conséquence, **il est interdit de procéder à des travaux de taille ou d'élagage durant la période de reproduction et de nidification des oiseaux, du 16 mars au 15 août**, pour les exploitants agricoles bénéficiaires d'aides de la PAC (règles de bonnes conditions agricoles et environnementales BCAE).

Pour les collectivités et les particuliers, il n'existe pas de règle spécifique en matière d'entretien des haies. Toutefois, au printemps, la plupart des haies sont susceptibles d'abriter des espèces protégées. Le code de l'environnement **interdit de détruire ou perturber ces espèces et leurs habitats**. La destruction de spécimen d'espèces protégées ou de leurs habitats constituant un délit pénal, il est nécessaire de prendre des dispositions permettant d'éviter ces destructions.

De manière générale, le meilleur moment pour procéder à des travaux sur les haies s'étend de septembre à février, en dehors des périodes de reproduction des oiseaux.

S'agissant du broyage des accotements et talus enherbés le long des routes et chemins, qui peut être nécessaire pour des raisons de sécurité routière, il est nécessaire d'éviter de broyer trop ras, et conserver ainsi une douzaine de centimètres de hauteur de végétation. Le broyage doit se limiter à la végétation proche de la chaussée, en reportant autant que possible le broyage du haut de talus à partir de fin août. Outre son impact sur la biodiversité, un broyage trop ras abîme les talus, accélère l'usure des matériels et favorise une croissance plus rapide des végétaux.

POINT INFOS

Déjections canines



Petit rappel

A tous les administrés propriétaire d'un chien : ne laissez pas votre compagnon à quatre pattes se promener seul, car **vous êtes responsable** des désagréments qu'il peut occasionner et vous **êtes passible d'une amende**.

Et surtout, il ne peut pas ramasser tout seul ses envies pressantes déposées sur les trottoirs.

Pour cela, nous vous mettons à disposition, pour une période d'essai, sous les tilleuls, au pressoir, à la maison de santé et au parc de jeux derrière la maison des associations, des sacs rouges, pour ramasser les déjections canines de votre compagnon, que vous remettrez dans votre poubelle ordures ménagères.

A NOTER SUR VOTRE AGENDA !

Dimanche 9 juin
de 8h à 18h

Elections européennes

Samedi 15 juin

Tournoi des jeunes et
Repas Gigot/Frites à 19h30
organisé par le Football Club de
l'Elle au stade
Réservation : 06.34.49.97.11

Vendredi 28 juin

16h30 : kermesse au groupe
scolaire 'Coccin'Elle' organisée
par l'APE
18h00 : spectacle des enfants

Vendredi 28 juin à 19h00

Fête de la Musique
au bar 'Le Saint-Clair'

Jeudi 4 juillet de 15h30 à 19h

Don du sang à la MDA
Pour prendre RDV :
<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr>

Samedi 6 juillet

Assemblée générale du Handball
Club de l'Elle et fête du Club à la
maison des associations

Dimanche 7 juillet dès 8h30

Relais Pédestre de l'Elle au
départ de Cerisy la Forêt
Restauration possible sur place
(12 €) uniquement sur
réservation au 06.37.48.52.38

Vendredi 26 juillet

Retransmission de l'ouverture
des Jeux Olympiques avec Saint-
Clair Animation à l'atelier
communal situé rue du moulin

Crédit photos : équipe municipale

NOUS CONTACTER

Commune de Saint-Clair-sur-l'Elle

1 place Guillaume le Conquérant 50680 SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

☎ : 02 33 05 85 92 ✉ : habitants.saintclairsurelle@orange.fr Infos commune : Site Internet : www.saintclairsurelle.fr

Ouverture secrétariat mairie : lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 10h-12h mardi 9h-12h et 15h-18h30

France-Services : ☎ : 02 61 52 02 43 ✉ : st-clair-sur-l-elle@france-services.gouv.fr

🕒 lundi au vendredi : 9h-12h, lundi et jeudi : 13h30-16h00 et mardi : 14h - 18h

Réalisé par l'équipe municipale
et le secrétariat de mairie